

CONSEIL MUNICIPAL

Séance publique
Jeudi 29 février 2024

Comptes Financiers Uniques 2023
Groupement Forestier Ranc Bardon
Comité de Jumelage

SOMMAIRE

I – Approbation du Procès-Verbal de la Séance du 19 décembre 2023	4
II – Comptes financiers Uniques 2023 / SPIC Energies Renouvelables et Commune	5
1) Compte Financier Unique 2023 SPIC Energies Renouvelables	5
2) Compte Financier Unique 2023 de la Commune	7
III – Finances	10
1) Participation financière pour le Groupement Forestier Ranc Bardon	10
2) Subvention exceptionnelle au Comité de Jumelage	11
3) Bail administratif Gîte Municipal avec la SARL Camping du Cheylard sur Eyrieux	13
IV – Questions diverses	14
1) Demande de subvention au Conseil Départemental pour le déneigement hivernal 2023 / 2024	14
2) Demande de subvention au Conseil Départemental / Fête Médiévale 2024 au Château de la Chèze	14
3) Demande de subvention au Conseil Régional Auvergne Rhône-Alpes / Fête Médiévale 2024 au Château de la Chèze	15
V – Communications de M. Le Maire	16

SEANCE du 29 février 2024

Date de la convocation : 22 février 2024

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 23

Etaient présents :

Dr CHABAL Jacques, Mme **PINET** Monique, M. **CHEYTION** Antony, Mme **ROURE** Marie-Christine, M. **CUMIN** Gérard, Mme **CHANEAC** Brigitte, M. **SERRE** Denis, Mme **HORNEGG** Johanna, M. **PERRIN** Roger, Mme **GRATESOL** Nicole, M. **CROS** Pierre, Mme **ARNAUD** Karine, M. **RICHARD** Frédéric, Mme **LABAUNE** Sophie, M. **MARION** Jean François, M. **SANIEL** Jean-Paul.

Procurations :

Mme **PLANTIER** Honorine à Mme **ROURE** Marie-Christine, M. **CLAVEL** Christophe à Mme **CHANEAC** Brigitte, Mme **AUBERT** Yolande à Mme **PINET** Monique, Mme **SECCO** Brigitte à M. **CHEYTION** Antony, M. **BOUCHARDON** Thierry à Mme **LABAUNE** Sophie, Mme **BOS** Elise à M. **CUMIN** Gérard.

Absente excusée :

Mme **FONTANEL** Sophie

Le *quorum* est atteint.

Secrétaire de séance : M. PERRIN Roger.

Assistaient également à la séance :

- Sylvie **LAVIS**, Directrice Générale des Services
- Christophe **CHAMBON**, Directeur des Services Techniques
- Andrée **BOSC**, Le Dauphiné Libéré

Monsieur le Maire remercie les membres de l'Assemblée présents à la séance et rappelle que la commune n'a plus l'obligation de présenter un débat d'orientation budgétaire. Mais les chiffres de l'exercice 2023 reflètent un budget primitif sincère.

I – Approbation du Procès-Verbal de la Séance du 19 décembre 2023

Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal des délibérations prises en séance du 19 décembre 2023, par **22 voix** pour.



II – Comptes Financiers Uniques 2023 / SPIC Energies Renouvelables et Commune

Monsieur le Maire invite l'Adjoint aux Finances et la Directrice Générale des Services à présenter et commenter les comptes financiers uniques 2023 du SPIC et de la Commune.

Monsieur Gérard CUMIN projette les graphiques et tableaux correspondants du SPIC.

Monsieur Gérard CUMIN décrit les résultats 2023 par section.

1) Compte Financier Unique 2023 SPIC Energies Renouvelables (C.F.U)

a) Section de fonctionnement

Pour le SPIC :

Les dépenses de fonctionnement sont constituées essentiellement par les frais d'assurance et les amortissements.

- En 2023, Le montant des dépenses totales de fonctionnement a représenté un montant total de **1 503.21€**, correspondant aux frais d'assurances et des amortissements.
- La recette de fonctionnement correspond uniquement à la revente d'électricité à EDF effectuée en 2023, soit un montant total de **2 638.44 €**.

b) Section d'investissement

Le budget d'investissement du SPIC est composé principalement :

En dépense : L'unique dépense d'investissement correspond au remboursement de l'avance à la commune soit **1 165.00 €**.

En recette : seul le montant des amortissements apparaît, soit **1 077.25 €**

Monsieur Gérard CUMIN commente l'affectation de résultats jointe à la convocation.

Monsieur Gérard CUMIN précise que le compte financier unique est parfaitement similaire avec le C.F.U de la Trésorerie.

☞ Voir annexes ci-après

Critères de l'édition :

Section / Sens	Budget Primitif	Budget Supplémentaire	Crédits de Reports	Décisions Modificatives	Total Budgétisé (A)	Engagé	Reste engagé (B1)	Liquidé (B2)	Total Réalisé (B) = (B1) + (B2)	Montant disponible = (A) - (B)
Investissement										
Dépense	5 642,32 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	5 642,32 €	0,00 €	0,00 €	1 165,00 €	1 165,00 €	4 477,32 €
Recette	5 642,32 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	5 642,32 €	0,00 €	0,00 €	4 972,75 €	4 972,75 €	669,57 €
Excédent	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	3 807,75 €	3 807,75 €	
Déficit										
Fonctionnement										
Dépense	6 446,82 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	6 446,82 €	0,00 €	0,00 €	1 503,21 €	1 503,21 €	4 943,61 €
Recette	6 446,82 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	6 446,82 €	0,00 €	0,00 €	6 885,26 €	6 885,26 €	-438,44 €
Excédent	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	5 382,05 €	5 382,05 €	
Déficit										
Résultat										
Excédent	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	9 189,80 €	9 189,80 €	
Déficit										

SPIC Energies Renouvelables
COMPTE FINANCIER UNIQUE
 ANNEE 2023

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		TOTAL	
	Depenses ou déficit	Recettes ou excédent	Depenses ou déficit	Recettes ou excédent	Depenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		4 246,82		3 895,50		8 142,32
Opérations de la Gestion	1 503,21	2 638,44	1 165,00	1 077,25	2 668,21	3 715,69
TOTAL	1 503,21	6 885,26	1 165,00	4 972,75	2 668,21	11 858,01
Résultat de Clôture		5 382,05		3 807,75		9 189,80

Reste réaliser en dépenses d'investissements
 reste réaliser en recettes d'investissements

Résultat de clôture d'investissement consolidé

3 807,75

Affectation au compte 10680

Affectation au compte 002

5 382,05

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES			I
PRÉSENTATION GÉNÉRALES DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE			A

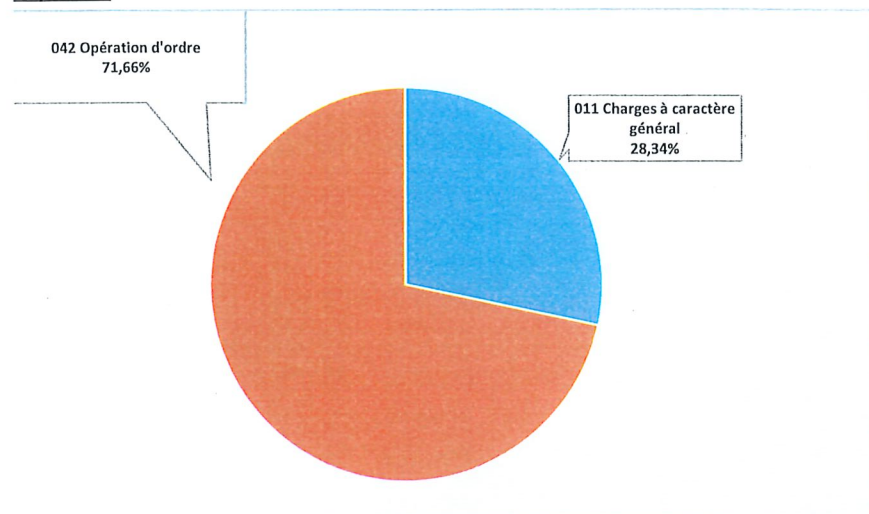
Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N						
			Investissement	Exploitation	Total cumulé	
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	1 746,82	2 200,00	3 946,82	
	Recettes réalisées (1)	B	1 077,25	2 638,44	3 715,69	
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00	
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	5 642,32	6 446,82	12 089,14	
	Dépenses réalisées (1)	E	1 165,00	1 503,21	2 668,21	
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00	
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	-87,75	1 135,23	1 047,48	
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	3 895,50	4 246,82	8 142,32	
Solde (investissement) ou résultat de clôture (exploitation)	Excédent /déficit	G + H	3 807,75	5 382,05	9 189,80	
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	0,00	0,00	0,00	
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	3 807,75	5 382,05	9 189,80	

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre



Section de fonctionnement - SPIC CFU 2023

Dépenses

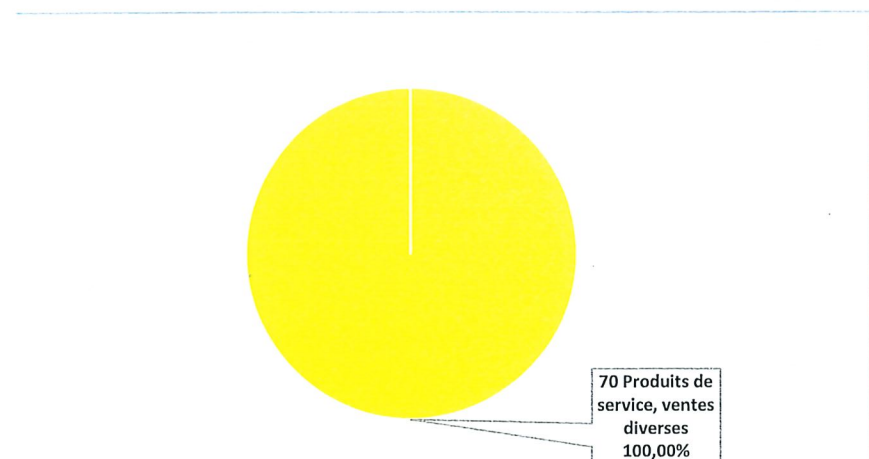


Montants

011 Charges à caractère général	425,96 €
042 Opération d'ordre	1 077,25 €
TOTAL :	1 503,21 €

Section de fonctionnement - SPIC CFU 2023

RÉCETTES

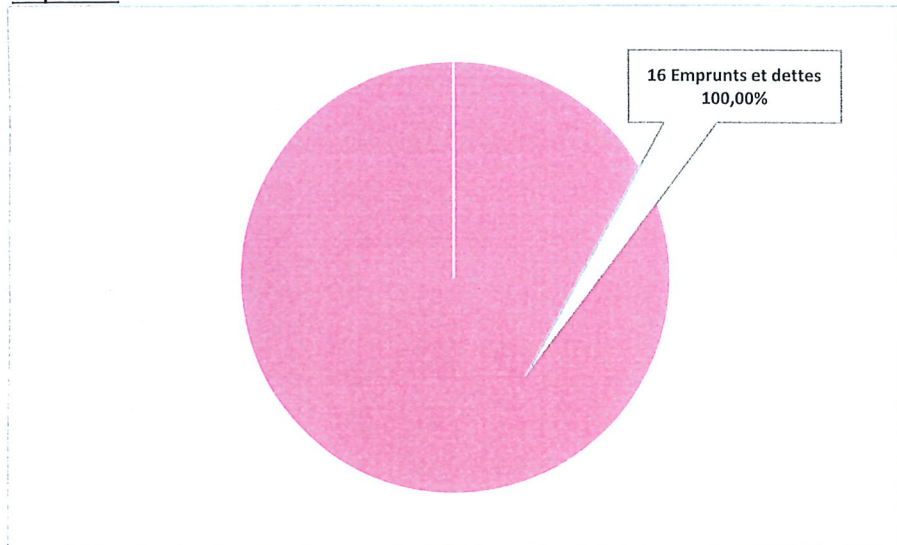


Montants

70 Produits de service, ventes diverses	2 638,44 €
TOTAL :	2 638,44 €

Section d'investissement - SPIC CFU 2023

Dépenses

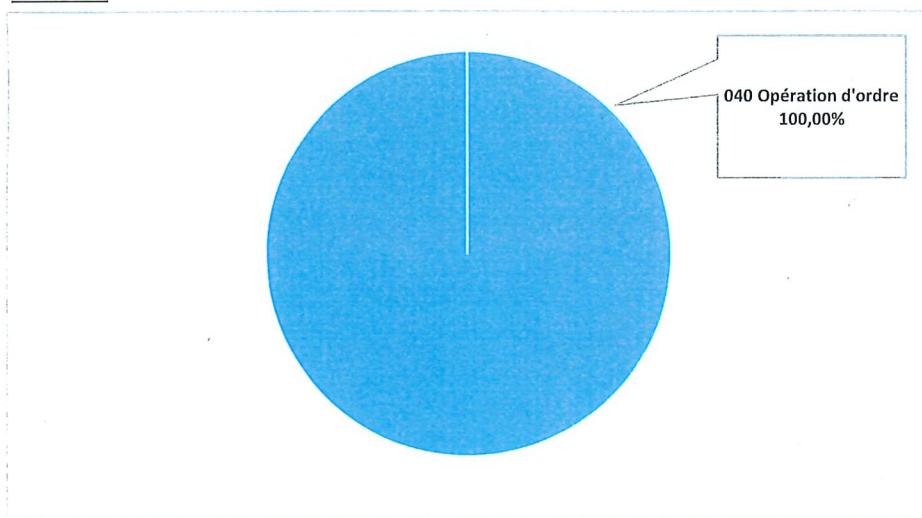


Montants

16 Emprunts et dettes	1 165,00 €
TOTAL :	1 165,00 €

Section d'investissement - SPIC CFU 2023

Recettes



Montants

040 Opération d'ordre	1 077,25 €
TOTAL :	1 077,25 €

COMPTE FINANCIER UNIQUE 2023

SPIC Energies Renouvelables

l'Affectation des résultats de l'exercice 2023 :

La section de *fonctionnement* enregistre un *excédent* cumulé de : **5 382.05 €**

La section d'*investissement* enregistre un *excédent* cumulé de : 3 807.75 €

Restes à réaliser en section d'investissement, au 31/12/2023

(dépenses et recettes engagées, non réalisées)

- Dépenses : 0.00 €

- Recettes : 0.00 €

Résultat de clôture d'investissement consolidé : + 3 807.75 €

☞ affectation proposée de l'excédent cumulé de fonctionnement :

Compte 1068 (« excédent de fonctionnement capitalisé ») : 0.00 €

Compte 002 (« excédent de fonctionnement reporté ») : 5 382.05 €

Soit, TOTAL : 5 382.05 €

L'affectation des résultats est adoptée, à 21 voix pour.

2) Compte Financier Unique 2023 de la Commune

Monsieur Gérard CUMIN montre et explique les tableaux et graphiques correspondants.

Monsieur Gérard CUMIN détaille les chapitres de la section de fonctionnement en dépenses :

Le Chapitre 012 (Charges de personnel et frais assimilés) s'est élevé à **1 215 178.03€** soit **42.01%** des dépenses totales. Néanmoins, une baisse de **7 582.35€** a été réalisée par rapport à 2022. En effet, les difficultés de recrutement n'ont pas permis de pallier toutes les absences. La masse salariale reste la dépense la plus importante de la collectivité.

Le Chapitre 011 (Charges à caractère général) a représenté 33.61% des dépenses totales, soit un montant de **972 080.89€**. Cela correspond à une hausse de **43 451€** par rapport à 2022 justifiée par les augmentations des différentes énergies et par l'inflation des autres matières ou produits.

Le Chapitre 65 (Autres charges courantes) concerne les indemnités d'Elus, les contingents et subventions. Il s'est élevé à **330 925.16€** soit **11%** des dépenses totales.

Madame Sylvie LAVIS ajoute que les frais de l'école de musique départementale étaient réglés au Chapitre 65. Aujourd'hui, l'école de musique étant intercommunale, le montant est déduit des attributions de compensation. La commune n'a plus la dépense mais elle a une recette réduite au compte 74.

Le Chapitre 66 (Charges financières) a représenté un montant de **107 544.28€** soit **3.72%** des dépenses totales. Il se justifie par les intérêts du nouvel emprunt et l'indexation d'un emprunt sur le livret A à **4%**. Le taux du livret A devrait être bloqué à **3%** jusqu'au 31/01/2025.

Le Chapitre 042 (Opérations d'ordre) s'est élevé à **237 096.70€** soit **8.20%** des dépenses totales.

Madame Sylvie LAVIS spécifie qu'une régularisation des intérêts courus non échus (I.C.N.E) a dû être effectuée car la contre passation de 2022 n'avait pas été faite ce qui explique le montant des charges financières.

Monsieur Gérard CUMIN souligne qu'en 2023, le montant des dépenses totales de fonctionnement a été égal à **2 892 537.25€**.

Monsieur Gérard CUMIN énumère les diverses recettes de fonctionnement :

- **Le Chapitre 731** (Fiscalité locale) La principale recette a représenté **1 462 278,94€** soit **41.93%** des recettes totales.
- **Le Chapitre 73** (Impôt et taxes) s'est élevé à **799 691.06€** soit **22.93%** des recettes totales
- **Le Chapitre 74** (Dotations) a représenté **767 646.59€**, soit **22.01%** des recettes totale
- **Le Chapitre 70** (Produits de services, ventes diverses) s'est élevé à **215 505.37€**, soit **3.75%** des recettes totales.

Les recettes totales de fonctionnement en 2023 se sont élevées à **3 487 519.03€**.

Monsieur Le Maire rapporte : *« la fiscalité locale représentait 66%, quelques années plus tôt. L'Etat fait des choix et enferme les collectivités territoriales dans un entonnoir. Aucun débat n'est organisé entre l'Etat, l'Association des Maires de France et le Parlement. La situation va continuer de s'aggraver ; la libre administration locale est en danger. Si le taux de la fiscalité locale atteint 33%, il y aura de gros problèmes pour l'avenir des libertés locales ».*

Monsieur Gérard CUMIN confirme qu'en 2021, la fiscalité locale représentait 67%, en 2022, 61.3% et en 2023, 41.93%.

Monsieur Gérard CUMIN expose la section d'investissement.

En 2023, les dépenses d'investissement se sont élevées à **1 122 022.23€** dont **331 396.54€** pour les remboursements des emprunts. Ces derniers ont représenté **29.54%** des dépenses totales.

- **Le Chapitre 23** (Immobilisations en cours) a représenté une dépense de **490 375.84€** soit **43.70%** des dépenses totales.
- **Le Chapitre 21** (Immobilisations corporelles) s'est élevé à **187 840.95€** soit **16.74%** des dépenses totales.
- **Le Chapitre 20** (Immobilisations incorporelles) a représenté **22 914.00€** soit **2.04%** des dépenses totales.

Monsieur Gérard CUMIN confie que les recettes totales d'investissement se sont élevées à **2 193 639.61€** dont **1 000 000€** d'emprunts, et **237 096.70€** d'amortissements.

Monsieur Gérard CUMIN projette l'affectation de résultats soumise au Conseil municipal.

Madame Sylvie LAVIS mentionne que les restes à réaliser 2023 sur le Budget 2024 sont plus élevés que l'an dernier. En 2023, **164 830€** en restes à réaliser, en 2024 seront inscrits au budget primitif **653 816€**.

Monsieur Gérard CUMIN atteste que le Compte Financier Unique de la commune est identique au Compte Financier Unique de la trésorerie.

Les questions et les interventions sur les Comptes financiers uniques étant terminés, conformément à la réglementation, Monsieur le Maire quitte la séance, pour le vote de ces deux comptes.

Madame Monique PINET, Première Adjointe, invite les membres de l'assemblée délibérante, à procéder aux votes des deux comptes financiers uniques qui viennent d'être exposés.

Le Compte Financier Unique 2023 du SPIC Energies Renouvelables, réalisé par l'Ordonnateur et le Trésorier Municipal est adopté, à 21 voix pour.

Le Compte Financier Unique 2023 de la Commune, réalisé par l'Ordonnateur et le Trésorier Municipal est adopté, à 21 voix pour.

Monsieur Le Maire remercie l'Assemblée délibérante pour sa confiance.

Monsieur Le Maire annonce : *« Un budget moderne, clair et partagé vous sera proposé ultérieurement. Un budget avec de la souplesse et de l'agilité, avec une dimension humaine entre le lieu et le lien... Un budget où apparaissent les charges de centralité d'un chef-lieu, connotation que la commune veut garder. Un budget sincère pour asseoir notre chef-lieu... »*

Monsieur Gérard CUMIN visualise le PowerPoint évoquant les résultats budgétaires des six dernières années.

Monsieur Gérard CUMIN précise que la Dotation Globale de Fonctionnement (D.G.F) poursuit sa baisse **218 757€** en 2022, **216 230€** en 2023, soit une perte de **2 527€**.

Monsieur Antony CHEYTION déclare que la commune a perdu **400 784€** depuis 2008, cela semble incroyable.

Monsieur le Maire ajoute : *« la commune vote, toujours, malgré la baisse conséquente de la Dotation Globale de Fonctionnement, un budget sincère. Néanmoins, la situation reste grave et devient difficile pour les plus petites communes ».*

Monsieur Gérard CUMIN souligne que les bases de la taxe foncière sur les propriétés bâties devraient encore augmenter en 2024 de **3.90% (hausse décidée et votée par l'Etat)**. Les bases n'ont cessé d'augmenter, cela représentera une hausse de **19.30%** entre 2019 et 2024.

Monsieur Gérard CUMIN rapporte que la capacité d'autofinancement brute (CAF) a progressé en 2023, passant de **703 829€** à **832 078€**. La CAF brute par habitant s'élève à **277€**.

Monsieur le Maire déclare que la CAF est une réserve pour l'avenir.

Monsieur Gérard CUMIN signale que l'endettement de la commune reste supérieur à la moyenne nationale mais la collectivité a anticipé des emprunts aux taux plus intéressants que ceux en vigueur, aujourd'hui.

Monsieur le Maire déclare : *« nous désendettions la commune ».*

Madame Nicole GRATESOL demande si les gros chantiers de voirie sont achevés.

Monsieur le Maire répond que les entrées de ville sont terminées.

Monsieur Gérard CUMIN conclut le PowerPoint sur les divers investissements réalisés les six dernières années dont le cumul de travaux est égal à **4 801 220€**.

☞ Voir annexes ci-après

☞ Voir PowerPoint ci-joint

Critères de l'édition :

Section / Sens	Budget Primitif	Budget Supplémentaire	Crédits de Reports	Décisions Modificatives	Total Budgetisé (A)	Engagé	Reste engagé (B1)	Liquidé (B2)	Total Réalisé (B) = (B1) + (B2)	Montant disponible = (A) - (B)
Investissement										
Dépense	2 399 846,01 €	0,00 €	164 830,00 €	0,00 €	2 399 846,01 €	0,00 €	0,00 €	1 608 913,32 €	1 608 913,32 €	790 932,69 €
Recette	2 399 846,01 €	0,00 €	1 000 000,00 €	0,00 €	2 399 846,01 €	0,00 €	0,00 €	2 193 639,61 €	2 193 639,61 €	206 206,40 €
Excédent	0,00 €	0,00 €	835 170,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	584 726,29 €	584 726,29 €	
Déficit										
Fonctionnement										
Dépense	3 564 041,55 €	0,00 €	0,00 €	26 050,00 €	3 590 091,55 €	0,00 €	0,00 €	2 892 537,25 €	2 892 537,25 €	697 554,30 €
Recette	3 564 041,55 €	0,00 €	0,00 €	26 050,00 €	3 590 091,55 €	0,00 €	0,00 €	4 115 640,40 €	4 115 640,40 €	-525 548,85 €
Excédent	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 223 103,15 €	1 223 103,15 €	
Déficit										
Résultat										
Excédent	0,00 €	0,00 €	835 170,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 807 829,44 €	1 807 829,44 €	
Déficit										

COMMUNE LE CHEYLARD
COMPTE FINANCIER UNIQUE
ANNEE 2023

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		TOTAL	
	Depenses ou déficit	Recettes ou excédent	Depenses ou déficit	Recettes ou excédent	Depenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		628 121,37	486 891,09		486 891,09	628 121,37
Opérations de la Gestion	2 892 537,25	3 487 519,03	1 122 022,23	2 193 639,61	4 014 559,48	5 681 158,64
TOTAL	2 892 537,25	4 115 640,40	1 608 913,32	2 193 639,61	4 501 450,57	6 309 280,01
Résultat de Clôture		1 223 103,15		584 726,29		1 807 829,44

Reste réaliser en dépenses d'investissements
reste réaliser en recettes d'investissements

653 816,00

Résultat de clôture d'investissement consolidé

-69 089,71

Affectation au compte 1068

69 089,71

Affectation au compte 002

1 154 013,44

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES			I
PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE			B1

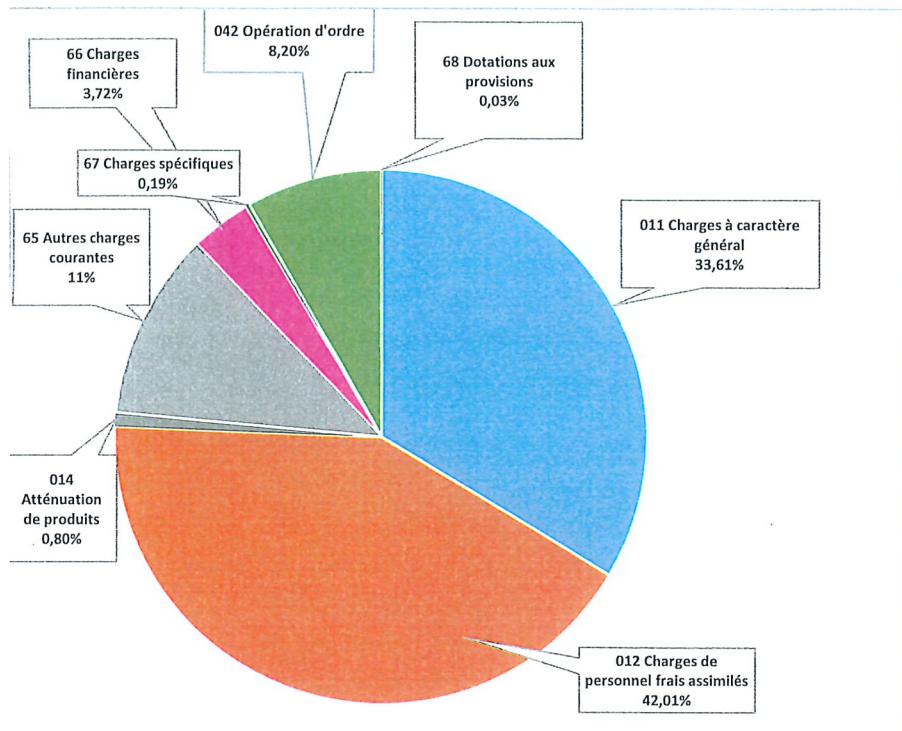
Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N						
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé	
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	2 399 846,01	2 961 970,18	5 361 816,19	
	Recettes réalisées (1)	B	2 193 639,61	3 487 519,03	5 681 158,64	
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00	
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	1 912 954,92	3 590 091,55	5 503 046,47	
	Dépenses réalisées (1)	E	1 122 022,23	2 892 537,25	4 014 559,48	
	Restes à réaliser	F	653 816,00	0,00	653 816,00	
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B – E	1 071 617,38	594 981,78	1 666 599,16	
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	-486 891,09	628 121,37	141 230,28	
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	584 726,29	1 223 103,15	1 807 829,44	
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	-653 816,00	0,00	-653 816,00	
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	-69 089,71	1 223 103,15	1 154 013,44	

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre



Section de fonctionnement - CFU 2023

Dépenses

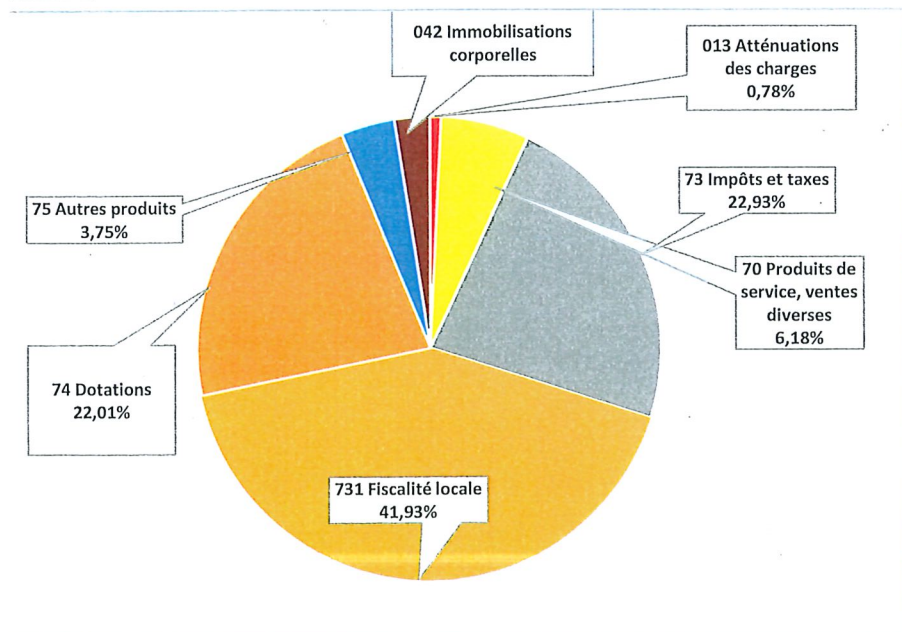


Montants

011 Charges à caractère général	972 080,89 €
012 Charges de personnel frais assimilés	1 215 178,03 €
014 Atténuation de produits	23 182,00 €
65 Autres charges courantes	330 925,16 €
66 Charges financières	107 544,28 €
67 Charges spécifiques	5 530,19 €
68 Dotations aux provisions	1 000,00 €
042 Opération d'ordre	237 096,70 €
TOTAL :	2 892 537,25 €

Section de fonctionnement - CFU 2023

Recettes

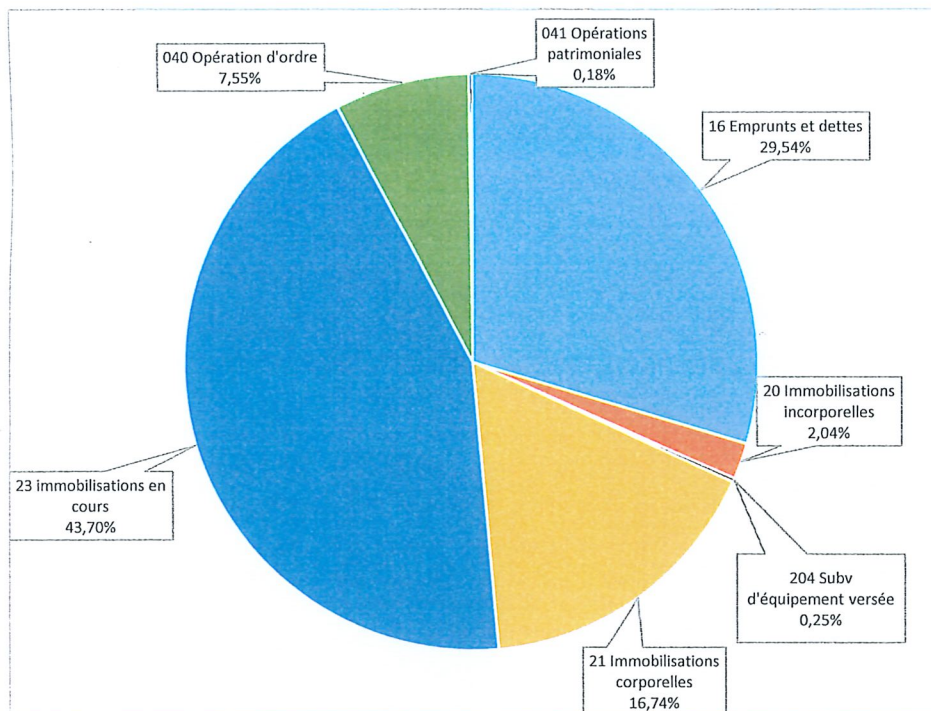


Montants

013 Atténuations des charges	27 061,49 €
70 Produits de service, ventes diverses	215 505,37 €
73 Impôts et taxes	799 691,06 €
731 Fiscalité locale	1 462 278,94 €
74 Dotations	767 646,59 €
75 Autres produits	130 651,08 €
042 Immobilisations corporelles	84 684,50 €
TOTAL :	3 487 519,03 €

Section d'investissement - CFU 2023

Dépenses

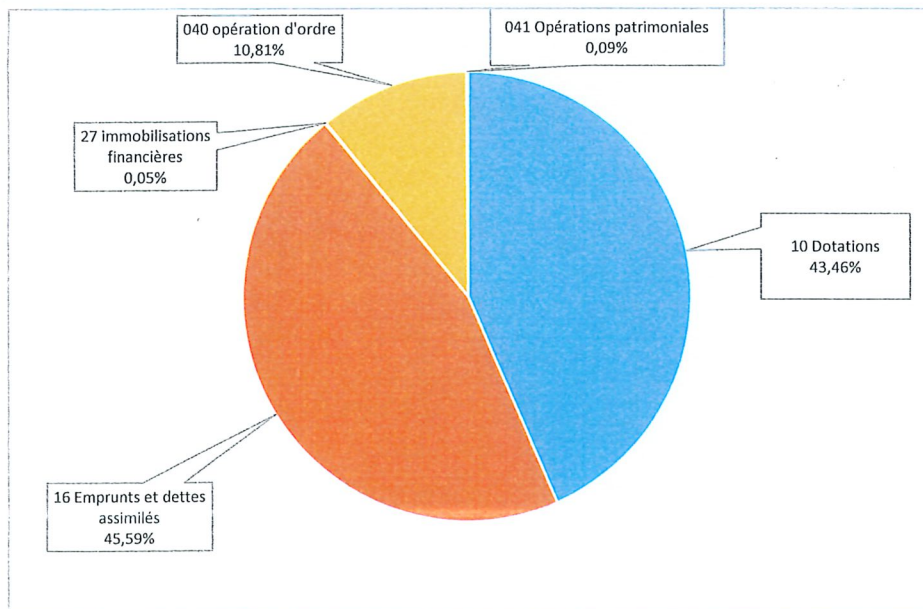


Montants

16 Emprunts et dettes	331 396,54 €
20 Immobilisations incorporelles	22 914,00 €
21 Immobilisations corporelles	187 840,95 €
23 Immobilisations en cours	490 375,84 €
204 Subv d'équipement versée	2 760,00 €
040 opération d'ordre	84 684,50 €
041 Opérations patrimoniales	2 050,40 €
TOTAL :	1 122 022,23 €

Section d'investissement - CFU 2023

Recettes



Montants

10 Dotations	953 327,51 €
16 Emprunts et dettes assimilés	1 000 000,00 €
23 immobilisations en cours	1 165,00 €
040 Opération d'ordre	237 096,70 €
041 Opérations patrimoniales	2 050,40 €
TOTAL :	2 193 639,61 €

Compte Financier Unique 2023

L'Affectation des résultats de l'exercice 2023 :

La section de *fonctionnement* enregistre un *excédent* cumulé de : **1 223 103.15 €**

La section d'*investissement* enregistre un *excédent* cumulé de : 584 726.29 €

Restes à réaliser en section d'investissement, au 31/12/2023

(dépenses et recettes engagées, non réalisées)

- Dépenses : 653 816.00 €

- Recettes : 0.00 €

Résultat de clôture d'investissement consolidé : - 69 089.71 €

☛ affectation proposée de l'excédent cumulé de fonctionnement :

Compte 1068 (« excédent de fonctionnement capitalisé ») : 69 089.71 €

Compte 002 (« excédent de fonctionnement reporté ») : 1 154 013.44 €

Soit, TOTAL : 1 223 103.15 €

L'affectation des résultats est adoptée, à 21 voix pour,

III – Finances

Monsieur le Maire donne la parole à la Directrice Générale des Services pour exposer le 1^{er} point.

1) Participation financière pour le Groupement Forestier Ranc Bardon

Madame Sylvie LAVIS rappelle que le Groupement Forestier a été créé le 17 juin 1983 en tant que société civile dans laquelle des propriétaires ont amené des terrains boisés ou à boiser pour leur mise en valeur. La commune d'Accons et celle du Cheylard sont désormais les seuls membres du Groupement Forestier.

La forêt représente environ 52 hectares et relève du régime forestier depuis l'arrêté préfectoral du 27 juillet 2007.

Chaque commune membre dispose d'un capital représentant un nombre de parts sociales qui permet de calculer la cotisation annuelle pour chacune et répartie ainsi :

	Capital	Nb de parts à ce jour* %	COTISATIONS
Commune LE CHEYLARD	17 292.29	11 343, soit 53.34	1 361.16 €
Commune ACCONS	15 129.04	9 924, soit 46.66	1 190.88 €
TOTAUX	32 421.33	21 267, soit 100.00	2 552.04 €

Aujourd'hui, le Groupement Forestier est confronté à plusieurs difficultés :

- Les assurances ont énormément augmenté,
- L'exonération de la taxe foncière sur les propriétés non bâties est terminée et son montant est supérieur à **2 000€**,
- Les frais bancaires imposés
- Les travaux d'entretien de la piste, des coupes d'eau...
- Les recettes sont quasiment inexistantes (très peu de ventes de bois)

Madame Sylvie LAVIS précise que le Maire du Cheylard a rencontré Madame le Maire d'Accons. Ils ont décidé que les deux communes membres devaient trouver des solutions pour que le Groupement forestier puisse continuer à exister.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'attribuer une participation financière de **2 000€** au Groupement forestier Ranc Bardon pour l'année 2024.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 22 voix pour,

APPROUVE sans réserve l'exposé du Maire.

DECIDE l'attribution d'une participation financière de 2 000€ au Groupement Forestier Ranc Bardon, au cours de l'exercice 2024.

AUTORISE son Maire à signer toutes les pièces relatives à la présente.

Monsieur Denis SERRE ajoute que toutes les parcelles du Groupement sont situées sur la commune d'Accons. Très peu de ventes de bois sont effectuées. L'Office National des Forêts (O.N.F) veille à l'entretien de la forêt, avec les membres du Groupement.

Monsieur le Maire indique que le Groupement doit poursuivre son activité. De nombreuses sources existent dans cette forêt. Au départ, l'eau du Serre en Don alimentait la fontaine de la place Saléon Terras.

2) Subvention exceptionnelle au Comité de Jumelage

Monsieur le Maire invite l'Adjoint aux Finances à développer les deux points suivants :

Monsieur Gérard CUMIN rappelle qu'en 2023, le jumelage entre les communes de Weilmünster et Le Cheylard a fêté son soixantième anniversaire en Allemagne.

La Ville du Cheylard accueillera ses amis allemands, le week-end de l'Ascension 2024.

Monsieur Gérard CUMIN suggère d'allouer une subvention de **8 000€** au Comité de Jumelage afin qu'il puisse organiser, dans les meilleures conditions, le 61^{ème} anniversaire.

Madame Brigitte CHANEAC souligne que le montant de la subvention est bien moins élevé que les années antérieures.

Madame Sylvie LAVIS confirme qu'en 2017, une première subvention de **7 000€** avait été versée puis en 2018, une deuxième de **9 500€**.

Madame Karine ARNAUD précise qu'à ce jour, 70 personnes allemandes sont inscrites. Une réunion avec les familles cheylaraises aura lieu le **vendredi 15 mars 2024 à 18h30**, Salle du Conseil, en Mairie.

Le programme provisoire a été établi, comme suit :

- Mercredi 8 mai : Arrivée des Allemands vers 22h00
- Jeudi 9 mai :
 - 16h00 : Cérémonie Officielle en Mairie
 - 17h00 : Discours à la Chapelle + concert + apéritif offert par la Municipalité
- Vendredi 10 mai : Sortie à l'Ecole du Vent et repas du soir dans les familles
- Samedi 11 mai : Animations et visite au Château de la Chèze, manœuvres pompiers, différents concerts et spectacle, repas au site de la Chèze
- Dimanche 12 mai : départ pour Weilmünster à 9h00.

Madame Monique PINET signale que la commune de Saint-Clément va recevoir prochainement le Label « Village en poésie ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

(Mmes Brigitte CHANEAC et Karine ARNAUD, membres du Comité de Jumelage, ne prennent pas part au vote)

DECIDE de réserver une suite favorable à cette demande,

AUTORISE le Maire à signer toutes pièces se rapportant à la présente.

3) Bail administratif Gîte Municipal avec la SARL Camping du Cheylard sur Eyrieux

Monsieur Gérard CUMIN mentionne que le projet de délibération était joint à la convocation.

Monsieur Gérard CUMIN informe que comme chaque année, la SARL Camping du Cheylard sur Eyrieux a demandé à la collectivité de louer le gîte municipal à Vialon, pendant la durée d'ouverture du camping, soit du 1^{er} avril au 30 septembre 2024.

Monsieur le Maire propose de ne pas modifier le montant du loyer. Ce dernier avait été augmenté l'an passé.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 22 voix pour,

Considérant :

Que le gîte d'étape est fermé à l'usage du public depuis le 30 septembre 2023,
Que l'ancien exploitant a manifesté de l'intérêt pour cette structure et son exploitation touristique sous forme privée et d'assurer la saison 2024 sous forme de bail administratif
Qu'il est de l'intérêt général de pourvoir à l'exploitation de cet équipement touristique
Que le bail administratif présenté répond à ces objectifs

Décide :

D'APPROUVER l'exposé du Maire

D'APPROUVER le projet de bail administratif d'une durée de 6 mois au profit de la SARL CAMPING DU CHEYLARD sur EYRIEUX

D'AUTORISER Monsieur le Maire à le signer.

D'AUTORISER le Maire à effectuer toute démarche et à accomplir toute mesure de nature à exécuter la présente délibération.

Monsieur le Maire indique que le gîte et le camping constituent un véritable ensemble de développement touristique, très bien géré par Théodore GRANIER et son équipe.



IV – Questions Diverses

1) Demande de subvention au Conseil Départemental pour le déneigement hivernal 2023 / 2024

Monsieur Gérard CUMIN signale que le projet de délibération était annexé à la convocation.

Monsieur Gérard CUMIN mentionne que comme chaque année, la ville doit anticiper la demande de subvention en cas d'éligibilité. Le montant est calculé sur la base de **50%** du coût TTC des travaux réalisés sur la voirie communale par une entreprise privée et par l'achat de fournitures particulières (abrasif, sel...).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 22 voix pour,

SOLLICITE une subvention du Conseil Départemental de l'Ardèche pour les travaux de déneigement réalisés dans le courant de l'hiver 2023/2024 sur la voirie communale,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Monsieur Christophe CHAMBON ajoute que l'hiver n'a pas été rude mais la saison n'est pas terminée.

Madame Sylvie LAVIS signale que nous percevons chaque année une subvention d'environ **2 500€** (hors hiver rigoureux), en fonction des états fournis au Département.

2) Demande de subvention au Conseil Départemental / Fête Médiévale 2024 au Château de la Chèze

Monsieur le Maire donne la parole à la Directrice Générale des Services.

Madame Sylvie LAVIS souligne que les projets de délibération et de plan de financement prévisionnel étaient joints à la convocation.

Madame Sylvie LAVIS rappelle que le Département soutient financièrement la commune depuis la 1^{ère} édition. Cette année, la Médiévale aura lieu les 20 et 21 juillet 2024. Le budget prévisionnel de cette manifestation a été fixé à **19 370.00€** avec les mêmes prestataires ESCOSSOR et DIMENSION PLUS, à cause de l'inflation et de nouvelles animations.

Monsieur le Maire soumet la sollicitation d'une subvention, la plus élevée possible auprès du Département, pour l'édition 2024.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 22 voix pour,

SOLLICITE une participation la plus élevée possible auprès du Département de l'Ardèche et dans le cadre du Fonds d'initiatives locales,

CHARGE et AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents afférents à ce dossier et toutes pièces s'y rapportant.

APPROUVE le plan de financement prévisionnel proposé.

S'ENGAGE à prendre en charge le solde de dépenses afférentes aux travaux sur le budget communal.

DECIDE D'IMPUTER les recettes sur le budget principal de la Commune.

Madame Brigitte CHANEAC précise que la thématique 2024 sera : « Les Olympiades »

Au programme : Fabrication de blasons en terre crue, fabrication de flûtes... Si le temps et l'Etat le permettent, un spectacle pyrotechnique viendra clôturer la journée du samedi.

3) Demande de subvention au Conseil Régional Auvergne Rhône-Alpes / Fête Médiévale 2024 au Château de la Chèze

Madame Sylvie LAVIS indique que les projets de délibération et de plan de financement prévisionnel étaient reliés à la convocation.

Madame Sylvie LAVIS affirme que la Région Auvergne Rhône Alpes poursuit son soutien financier à la commune depuis la 1^{ère} édition. Cette année, la Médiévale aura lieu les 20 et 21 juillet 2024. Le budget prévisionnel de cette manifestation a été fixé à **19 370.00€**, à cause de l'inflation et de nouvelles animations.

Monsieur le Maire suggère de demander une subvention, la plus élevée possible auprès de la Région Auvergne Rhône Alpes, pour l'édition 2024.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 22 voix pour,

SOLLICITE une participation la plus élevée possible auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

CHARGE et AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents afférents à ce dossier et toutes pièces s'y rapportant.

APPROUVE le plan de financement prévisionnel proposé.

S'ENGAGE à prendre en charge le solde de dépenses afférentes à cette manifestation sur le budget communal.

DECIDE D'IMPUTER les recettes sur le budget principal de la Commune.

V – Communications

a) Attribution du Marché de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un boulodrome

La consultation a été lancée début novembre pour une remise des offres le 20 décembre avant 12H00. 5 cabinets ont été consultés, 3 ont répondu.

Nom du titulaire retenu : **SARL 2H+G architectes** La Voulte sur Rhône

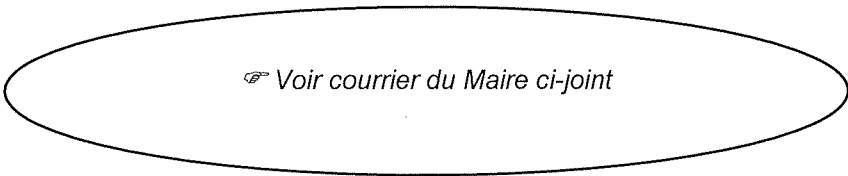
Montant du marché : **28 000 euros HT** soit **33 600 euros TTC**

b) SPIC Energies Renouvelables (Recette EDF)

Pour l'année 2023, la revente d'électricité à EDF a été validée à **2 339.57€**, recette principale du SPIC.

c) Courrier du Maire à Télédiffusion de France (T.D.F.)

De nombreuses plaintes ont été adressées auprès du service administratif de la Mairie et des Elus mais la commune n'a pas la compétence pour régler les problèmes de télévision. Les Elus et les services comprennent les désagréments et les mécontentements des administrés mais la commune n'a aucun pouvoir sur TDF. Néanmoins, le Maire a envoyé un courrier dont il donne lecture et a priori, les problèmes sont résolus.



☞ Voir courrier du Maire ci-joint

d) La Poste

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'un Directeur Régional ou Départemental voulait le rencontrer pour évoquer les sujets suivants :

- L'adressage sur la commune
- La rationalisation des boîtes de relevage (mais la Communauté de Communes Val'Eyrieux a décidé, à l'unanimité, de ne pas y donner suite).
- Un projet de déménagement

Mais le rendez-vous n'a pas eu lieu et un mail de la hiérarchie de ce Directeur a, malencontreusement, été envoyé à ce Monsieur et à tous les destinataires (**par erreur**). Le projet de déménagement est devenu **projet de délocalisation**, contrairement à ce qui est écrit dans la Tribune de l'Association des Petites Villes de France (A.P.V.F) par M. Philippe WAHL : « *la Poste en appui des Petites Villes* ».

e) Centres d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles (C.I.D.F.F)

Suite au succès rencontré par les permanences du CIDFF au Cheylard depuis début décembre, M. Mathieu VILTART souhaite renforcer ses permanences tout au long de l'année. Ces dernières ne s'adressent pas seulement aux droits des femmes mais aussi à ceux des familles. Une suite favorable lui sera donc donnée.

f) Recensement de la Population 2024

Monsieur Christophe CHAMBON rappelle que le recensement de la population s'est déroulé du jeudi 18 janvier au samedi 17 février, acte civique, obligatoire qui concerne tout le monde et qui profite à tous.

Les données collectées permettent de connaître la population de la commune.

Des chiffres récoltés découlent la participation de l'État au budget des communes, notamment le montant de la DGF.

Ils peuvent aussi aider à prendre des décisions adaptées pour la collectivité, comme celles relatives aux équipements collectifs (crèches, écoles, logements...).

La ville du Cheylard est découpée en 7 districts comprenant 1936 logements à enquêter.

Pour mener à bien le recensement 2024, 8 agents* recenseurs avaient été recrutés. Il était coordinateur principal et Delphine Saroul, coordinatrice adjointe.

Le recensement s'est globalement bien déroulé, les agents recenseurs ayant été efficaces dans la collecte sur le terrain. Une bonne partie des personnes ont répondu sur internet. Néanmoins, quelques anicroches ont eu lieu avec certains administrés qui ne voulaient pas répondre sur leur orientation sexuelle ou religieuse...

Les résultats de la collecte ont été envoyés à l'INSEE qui procédera aux vérifications. Un premier bilan devrait être transmis, à la Mairie, au cours de l'été.

Le prochain recensement devrait avoir lieu dans 5 ans, en 2029.

Liste des agents recenseurs :

- CHARRE Raymonde
- AUNAVE Christelle
- REYNAUD Patricia
- BOUIX Claudine
- MARIJON Caroline
- COULOMB Alain
- MAIRE Claude
- DELAY Michel

Monsieur le Maire, le Conseil Municipal et les Responsables communaux remercient tous les agents recenseurs pour leur travail.

Madame Monique PINET complète en indiquant que les médias font du mal, il n'a jamais été question de sexualité ou de religion dans un questionnaire de recensement.

g) Exposition photo

Madame Brigitte CHANEAC assure que **450 visiteurs** (toute génération confondue) sont venus découvrir l'exposition photo, sans compter les participants aux cérémonies de vœux qui ont eu lieu, à La Chapelle.

Remerciements à Sophie Labaune, Yolande Aubert pour le travail préparatoire, aux élèves de Sophie pour leurs créations, à Roger Dugua pour son prêt de photos et à Fabrice FILIPPIG (beau-frère de Sophie) pour son prêt de cartes postales anciennes.

L'exposition sera mise en place à l'EHPAD du Cheylard du 20 mars au 22 avril pour les résidents et leurs familles.

Les collégiens de la Cité scolaire viendront échanger avec les résidents autour de l'exposition, le 26 mars.

Une suite sera donnée en 2024-2025 d'une manière plus étoffée : conférence ? Soirée avec le public ? Ou sur le thème « Le Château de la Chèze » (voir avec la commission culture).

h) Carnaval du 17 février 2024

Plus de 700 personnes étaient présentes, un carnaval très intergénérationnel, très joyeux !

14 structures et associations ont participé : écoles publiques, école ST François Régis, cité scolaire, jeunes pompiers, Sou des écoles publiques, Scouts et guides de France, EHPAD Le Cheylard, EHPAD ST Martin de Valamas, CCAS du Cheylard, AYAK'CHA, Emilie Chabanas (Cie Lo Piaa Loba) FitBody, Randonneurs des Boutières, école de musique, médiathèque, Mines de couleurs, Comité des fêtes.

- 7 associations ont proposé une danse sur le parcours ou sur la place pour le final
- Lionnel Frédoc (danseur et coordinateur) a assuré 20H d'ateliers chorégraphiques dans les établissements scolaires, les structures et lors d'ateliers ouverts au public.
- La batucada « La Frappe » avait préalablement mené un stage de percussions ouvert à tous et un atelier à l'école de musique. Ce groupe d'amateurs ainsi constitué a restitué le travail effectué en jouant avec la compagnie.
- Le Comité des fêtes a servi le goûter.

Remerciements aux membres du Conseil Municipal et Patrice Clément qui ont assuré la sécurité ainsi qu'au policier municipal.

Toutes les associations culturelles, sportives... ont été invitées mais les vacances, les matchs n'ont pas permis à certaines d'y assister.

Le Conseil Municipal remercie Brigitte CHANEAC pour cette idée et son travail, très bonne initiative.

i) Bataille du 5 juillet 1944

Le 5 juillet 2024 sera commémoré **le 80^{ème} anniversaire de la Bataille du Cheylard.**

Monsieur le Maire est en réflexion avec le Musée de la Libération et le Musée de la Résistance. Monsieur le Maire invite les membres du Conseil Municipal à cette cérémonie particulière. Des témoignages, des conférences, la participation du lycée... sont en cours de préparation.

Le Cheylard et le Pouzin ont été les communes les plus touchées d'Ardèche lors de cette journée mémorable.

Seront mis à l'honneur deux véritables héros, pendant cette bataille :

- Le Général BINOCHE (Désaignes)
- Monsieur Rémy ROURE (Arcens)

L'association Cévenn's Jeep sera présente les 6 et 7 juillet 2024 (centre-ville et site de la Chèze).

j) Elections européennes du 9 juin 2024

Un seul tour aura lieu pour ce scrutin. Les bureaux de vote seront ouverts de **8H00 à 18H00.**

Fin de séance à 20h30

M. PERRIN Roger
Secrétaire de séance



Dr Jacques CHABAL
Maire du Cheylard



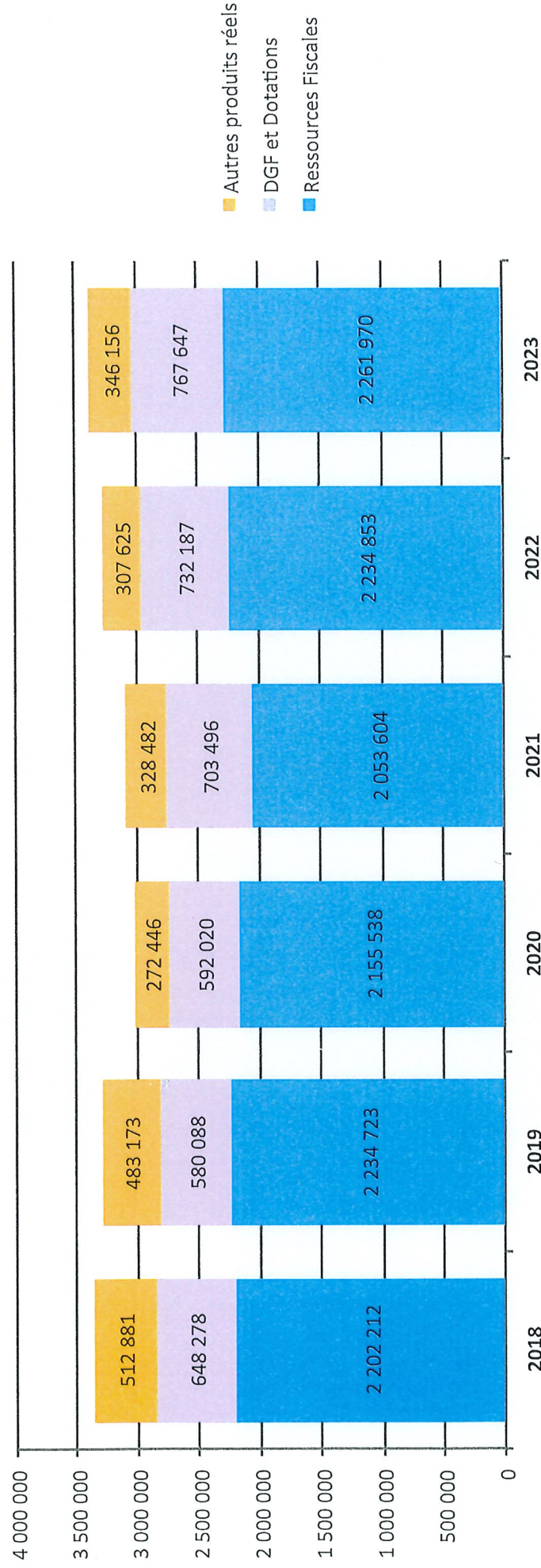
Pièces jointes :

- Tableaux et graphiques du Compte Financier Unique 2023 du SPIC Energies Renouvelables
- Tableaux et graphiques du Compte Financier Unique 2023 de la commune
- PowerPoint des résultats budgétaires 2023 et des 6 dernières années
- Courrier du Maire à T.D.F. SAS

COMMUNE DE LE CHEYLARD

RESULTATS 2023

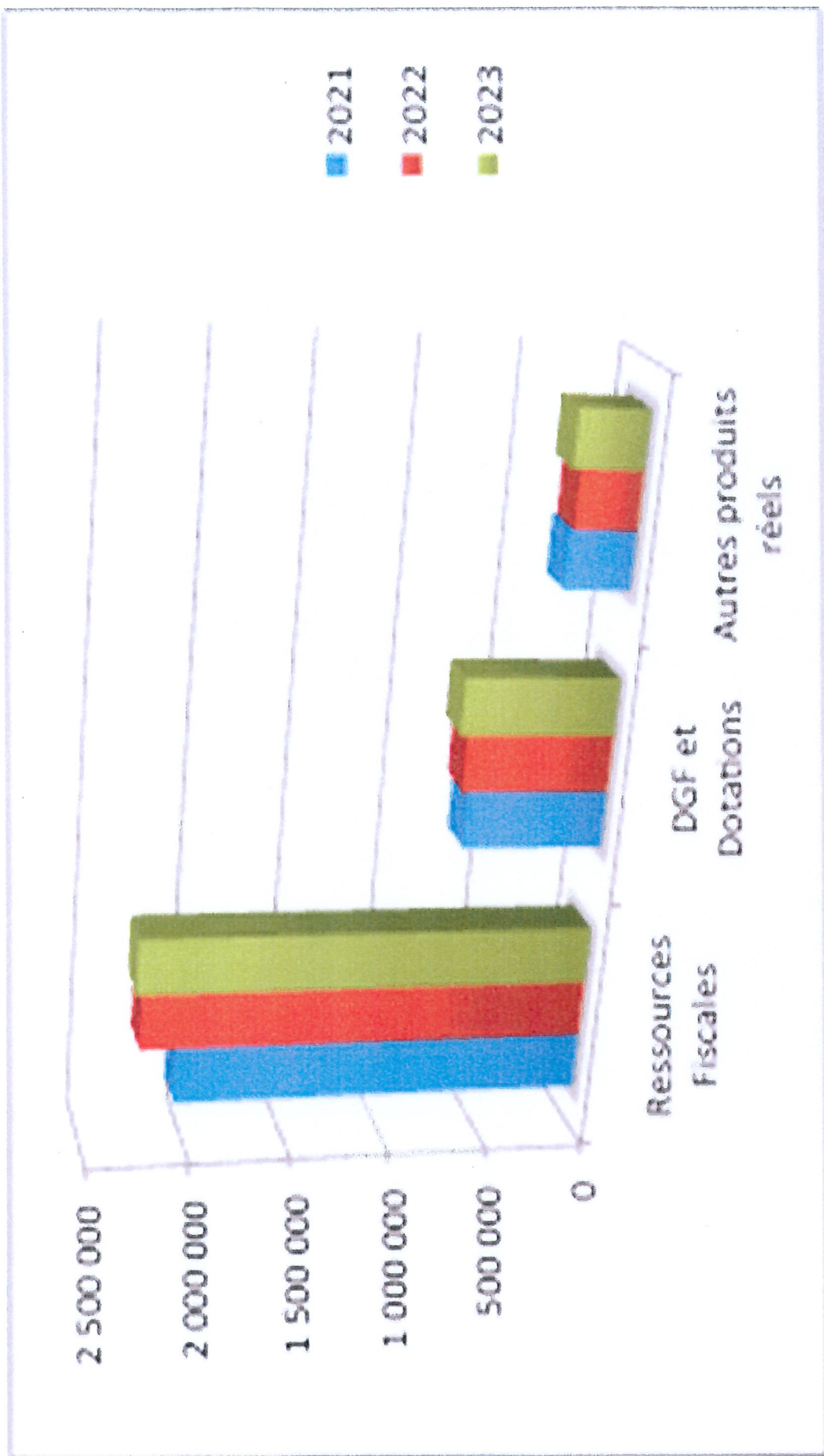
EVOLUTION DES PRODUITS DE FONCTIONNEMENT DE 2018 A 2023



Rappel DGF 2008 : 617 014 €

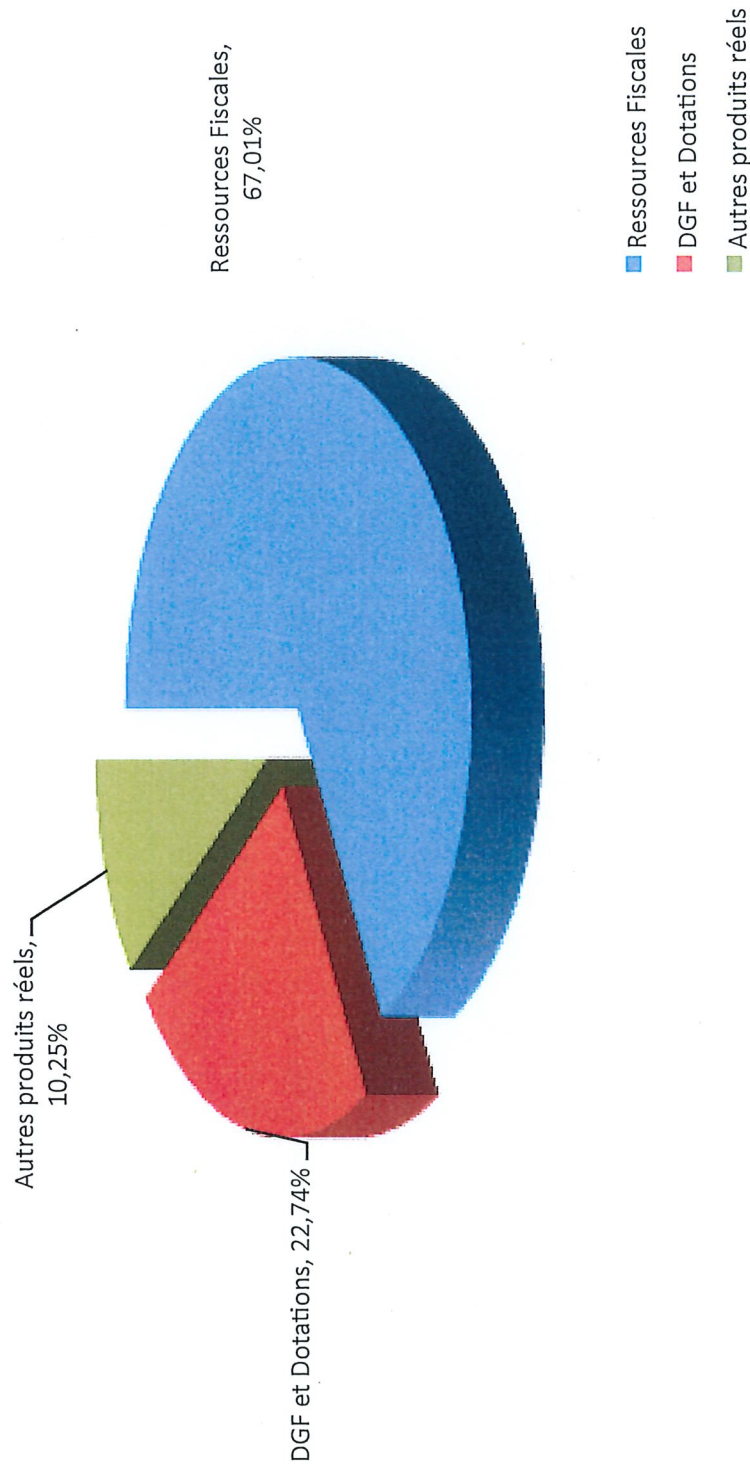
Depuis 2008, la DGF a baissé de 400 784€

DGF et dotations : - 2 527€ (218 757 en 2022 – 216 230€ en 2023)



	Ressources Fiscales	DGF et Dotations	Autres produits réels
2021	2 053 604	703 496	328 482
2022	2 234 853	732 187	307 625
2023	2 261 970	767 647	346 156

Structure des produits de fonctionnement réels 2023

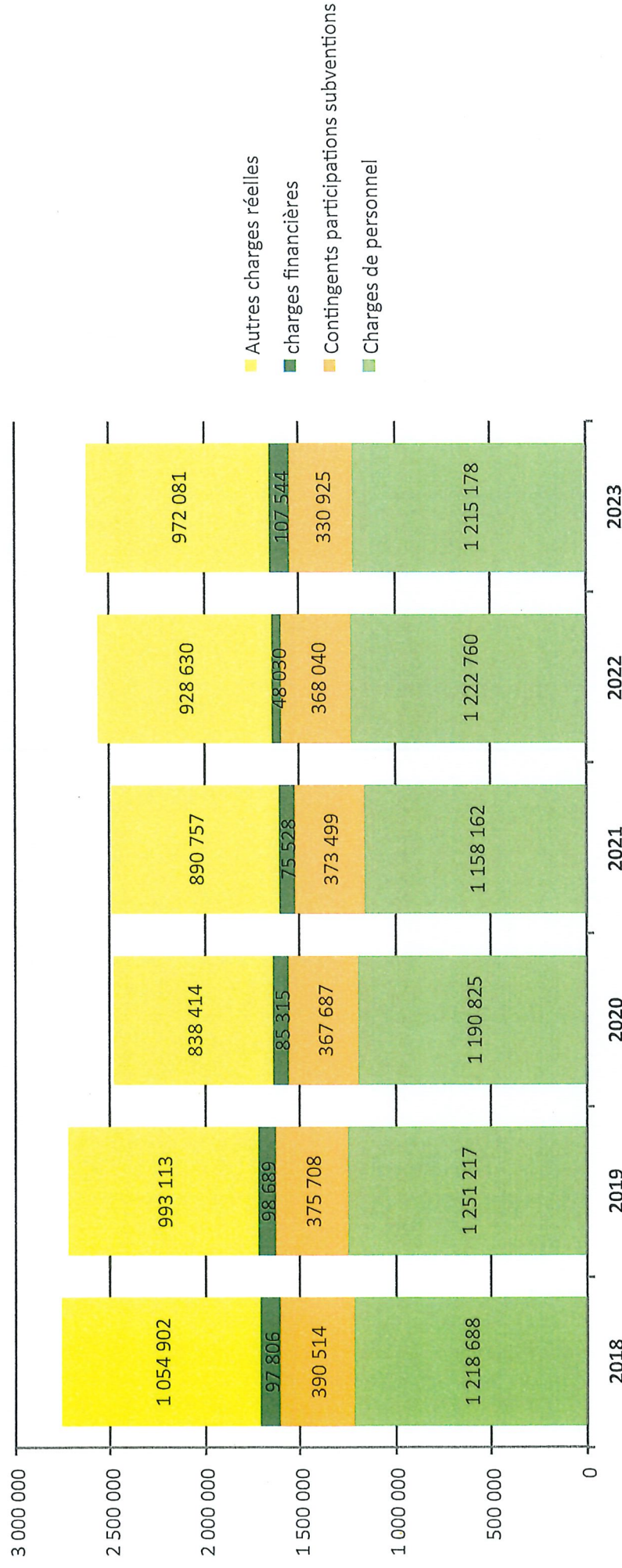


Ressources fiscales 67,01 % dont impôts locaux 41.93 %

DGF et dotations 22,74 %

Autres produits 10,25 %

EVOLUTION DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT DE 2018 A 2023

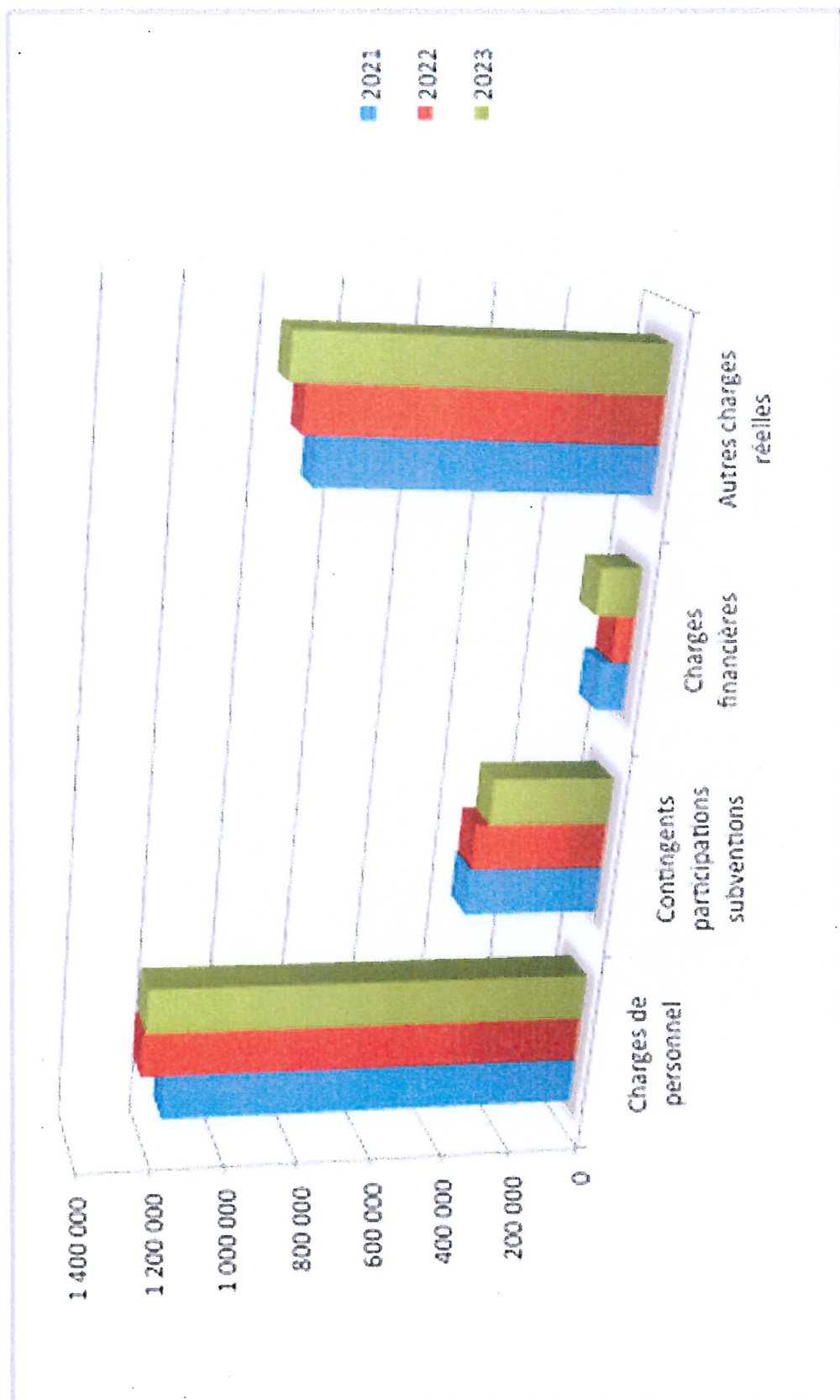


Subventions et participations : Baisse des subventions aux associations (2%)

Autres charges réelles en hausse (+ 43 452 € par rapport à 2022), justifiée par la hausse des énergies et de l'inflation

Charges de personnel : Baisse de la masse salariale de 7582€ malgré la hausse du point d'indice de 1,50% au 1^{er} juillet 2023, des problèmes de recrutement qui ont conduit à des absences non remplacées

Contingent : baisse de 37 114€ due par l'école de musique intercommunale dont le coût à été déduit des attributions de compensation



	Charges de personnel	Contingents participations subventions	Charges financières	Autres charges réelles
2021	1 158 162	373 499	75 528	890 757
2022	1 222 760	368 040	48 030	928 630
2023	1 215 178	330 925	107 544	972 081

EVOLUTION DES TAUX D'IMPOSITION ET COMPARAISON PAR RAPPORT AUX MOYENNES NATIONALES

STRATE 2000/3500 et strate 3500/5000

	ANNEE						STRATE	STRATE
	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2000 à 3500	3500 à 5000
TH	13,8	13,75	13,75	13,75	13,75	13,75	13,76	14,68
TFB	18,80	18,75	18,75	37,53	37,53	37,53	36,41	37,76
TFNB	80,65	80,36	80,36	80,36	80,36	80,36	49,03	49,16
							MOY NAT 2022	MOY NAT 2022

La commune de LE CHEYLARD n'a pas augmenté le taux de la taxe foncière (sur propriété bâtie)

pour la 31^{ème} année consécutive (depuis 1993).

Une première baisse ayant même été engagée en 2003 (-10%) , une seconde en 2007 (-6%) et en 2019 (-0,36%)

Une augmentation du taux de la taxe d 'habitation a eu lieu en 2015 pour se rapprocher au plus juste de la moyenne nationale 2014 qui était de 13,77%

A partir de 2021, le taux de la TFB communal est cumulé à celui de la TFB départementale soit un taux de 37,53%

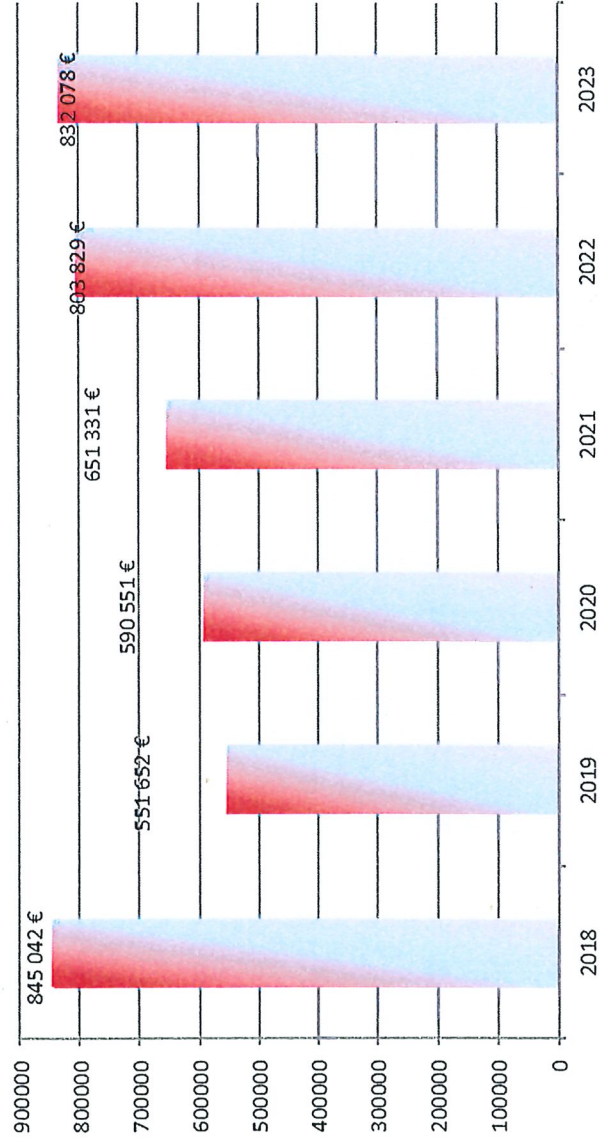
Rappel des augmentations des bases de la TFB par l'Etat : 2,2% en 2019, 1,1% en 2020, 0,35% en 2021, 3,40% en 2022, 7,10% en 2023 et une hausse prévue de 3,90% en 2024 soit 19,30% depuis 2019

COMPARAISON FISCALE

EVOLUTION DES PRODUITS EN EUROS PAR HABITANT

	ANNEE						STRATE	STRATE
	3189 HAB 2018	3147 HAB 2019	3108 HAB 2020	3071 HAB 2021	3033 HAB 2022	3004 HAB 2023	2000 à 3500	3500 à 5000
TH	153	159	158	158	16	17	26	33
TFB	246	263	263	276	452	504	419	468
TFNB	3	3	3	3	3	3	18	14
							MOY NAT 2022	MOY NAT 2022

EVOLUTION DE LA CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT BRUTE



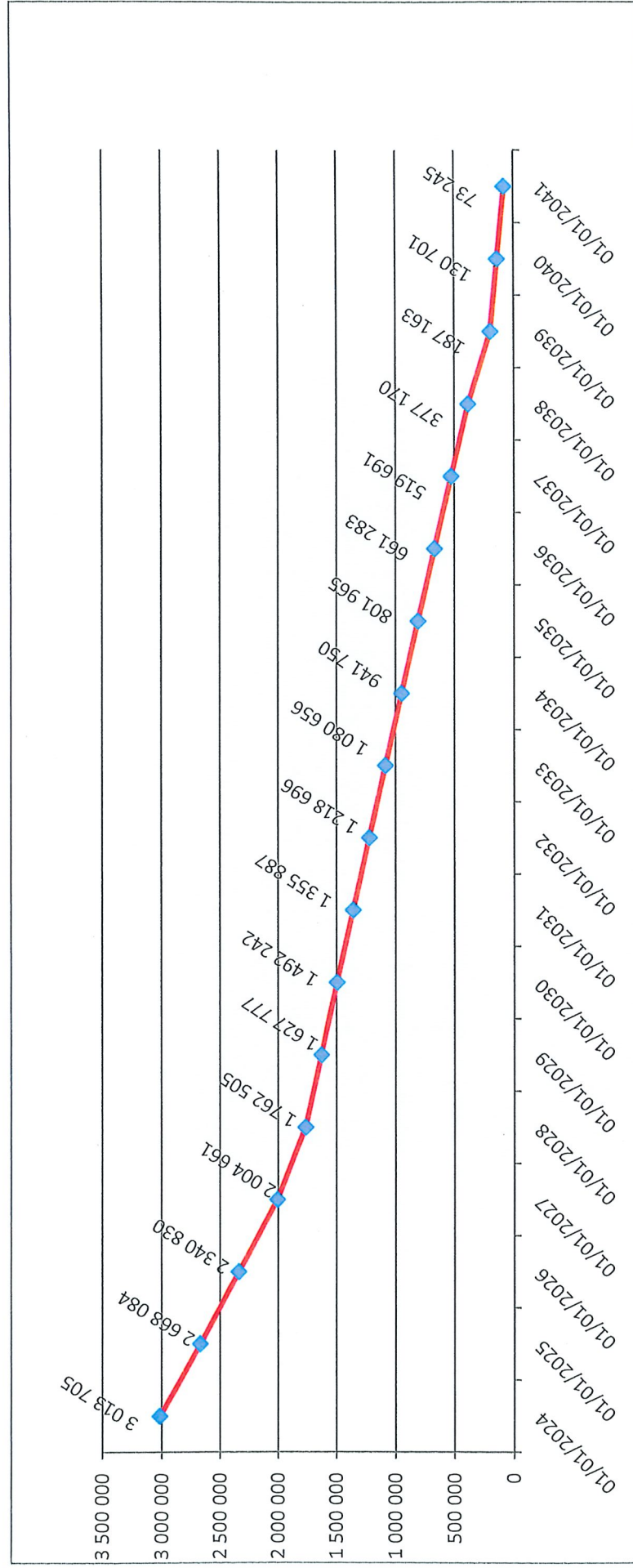
La CAF s'élève à 277€ par habitant. La moyenne nationale 2022 de notre strate est de 191 € par habitant

ENDETTEMENT



L'endettement est supérieur à la moyenne nationale dû aux 3 derniers emprunts (1 000 000 € en 2013, 1 000 000 € en 2014 et 1 000 000 € en 2016 applicable en 2018 et 1 000 000 € en 2022 applicable en 2023),
Il s'élèvera à 1011€ en 2024,
Base 2980 habitants (INSEE 2024)

Total des emprunts en cours au 01 Janvier de chaque année



L'INVESTISSEMENT SUR 6 ANS



L'investissement sur 6 ans est de 4 801 220€

- 2018 Avenue de la Gare, Eclairage public, voiries diverses, défense incendie
- 2019 Avenue de la Gare, Eclairage public, voiries diverses, défense incendie
- 2020 La Chèze, Salle des Fêtes, Ecoles, Voiries diverses COVID
- 2021 Voiries diverses, Bâtiments communaux, Ecoles, La Chèze
- 2022 Voiries, Bâtiments communaux, Ecoles, La Chèze, Equipement sportif
- 2023 Voiries, Bâtiments communaux, Ecoles, La Chèze

COPIE

T.D.F. SAS
Monsieur le Directeur
Immeuble Cap Sud
106, Avenue Marx Dormoy
92120 MONTROUGE

Le 18 janvier 2024,

Nos Réf. : JC / SL

Objet : Problèmes de diffusion TNT

Monsieur le Directeur,

Suite aux problèmes de diffusion de la TNT qui existent depuis plusieurs mois sur la commune, je viens, par la présente, vous faire part de mon mécontentement et celui des administrés, particulièrement les personnes âgées pour qui la télévision demeure une véritable compagnie.

Malgré les appels récurrents des habitants auprès de vos services, d'importantes perturbations persistent toujours notamment la réception des chaînes suivantes :

- Quartier de Noirols, La Palisse, La Borne, Vialon... chaînes 2, 3, 14 et 27
mais à vérifier sur l'ensemble des quartiers de la commune.

En novembre, mes services vous avaient déjà informé de problèmes de réception des chaînes suivantes : 5, 6, 7, W9 et 22. Apparemment, ceux-ci ont été partiellement réglés. Je vous demanderai donc de bien vouloir faire le nécessaire pour toutes ces chaînes également.

Comptant sur votre compréhension et espérant que ma requête retiendra toute votre attention, je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes salutations distinguées.


Dr. Jacques CHABAL
Maire du Cheylard

Copie à : Municipalité
Services Techniques

